

ARRÊTÉ – n° DT79-2015-001
en date du 1^{er} octobre 2015

**Modifiant la composition de la Conférence
de Territoire des Deux-Sèvres**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-16 et L.1434-17 ainsi que les articles D.1434-21 et suivants ;

Vu le décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François FRAYSSE en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n° 1084/2010 du 26 octobre 2010 portant définition des territoires de santé en Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n° 1155/2010 du 29 octobre 2010 fixant la composition de la Conférence de Territoire des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté n° 653/2014 du 17 juin 2014 modifiant la composition de la Conférence de Territoire des Deux-Sèvres ;

VU la proposition faite par AIDES Sud Ouest ;

VU la proposition faite par La Mutualité Française ;

VU la proposition faite par le CODERPA 79 ;

VU la délibération n° 2A de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en date du 27 avril 2015 ;

Considérant le départ de Monsieur Patrick GREGORY, membre suppléant du collège 3 au titre de Aides Poitou-Charentes, remplacé par Madame Martine JEOFFRION, au même titre ;

Considérant le départ de Madame Claudine BARTHELEMY, membre suppléant du collège 3 au titre de la Mutualité Française, remplacé par Monsieur Michel MAGUIS, au même titre ;

Considérant le siège de suppléant du collège 8 au titre du CODERPA 79, pourvu par Monsieur Gilles BRUNET ;

Considérant le résultat des élections 2015 du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Éric GAUTIER, membre titulaire du collège 9, remplacé par Madame Béatrice LARGEAU au même titre,
Monsieur Joël MISBERT, membre titulaire du collège 9, remplacé par Monsieur Sylvain SINTIVE au même titre,
Monsieur Jean-François FERRON, membre suppléant du collège 9, remplacé par Madame Marie-Pierre MISSIOUX au même titre,
Monsieur Bernard PAINÉAU, membre suppléant du collège 9, remplacé par Madame Sylvie RENAUDIN au même titre,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : L'article 1 de l'arrêté n° 000653/2014 du 17 juin 2014, modifiant la composition de la Conférence de Territoire des Deux-Sèvres, est modifié comme suit :

1° Représentants des établissements de santé :

a) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

Au titre de la Fédération Hospitalière de France (FHF)

- Monsieur Bruno FAULCONNIER (Directeur du centre hospitalier de Niort)
Suppléé par (*en cours de désignation*)
- Monsieur André RAZAFINDRANALY (Directeur du centre hospitalier Nord Deux Sèvres)
Suppléé par Monsieur Christophe RIQUET (Directeur adjoint au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres)
- Monsieur Hervé MAURY (Directeur des centres hospitaliers de Melle – St Maixent l'Ecole et de la maison de retraite de La Mothe Saint Héray)
Suppléé par Madame Cécile RIGAUD (Directeur adjointe aux Centres Hospitaliers de Saint Maixent l'Ecole et de la maison de retraite de La Mothe Saint Héray)

Au titre du Syndicat régional des établissements d'hospitalisation privée (FHP)

- Monsieur Christophe REGNIEZ (Directeur clinique Inkermann à Niort)
Suppléé par Madame Sylvie GUERINEAU (Directrice du « Château de Parsay » à Breuil s/Chizé)
- Monsieur Laurent FERON (Directeur du centre de rééducation « le Grand-Feu » à Niort)
Suppléé par Monsieur Thierry WALRAVE (Directeur de « Aura Poitou-Charentes » à Poitiers)

b) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Au titre de la Fédération Hospitalière de France

- Docteur Isabelle ROBERT (Vice-présidente de la CME du centre hospitalier de Niort)
Suppléée par le Docteur Frédéric PAIN (Vice-président de la CME du centre hospitalier Nord Deux Sèvres)
- Docteur Georges EL KHOURGE (Président de la CME centre hospitalier Nord Deux Sèvres)
Suppléé par le Docteur Céline PERCHE (Présidente de la CME du centre hospitalier de Saint-Maixent l'Ecole)
- Docteur Philippe VOLARD (Président de la CME centre hospitalier de Niort)
Suppléé par (*en cours de désignation*)

Au titre du Syndicat régional des établissements d'hospitalisation privée (FHP)

- Docteur Pierre NOCQUET (Président de la CME de la Polyclinique Inkermann à Niort)
Suppléé par le (*en cours de désignation*)

Au titre de la Fédération des Etablissements Hospitaliers Privés et d'Aide à la Personne

- Docteur Florence ARENOU (Présidente de la CME du « Logis des Francs » à Cherveux)
Suppléée par le Docteur Frédéric LOUIS (Président de la CME au « Grand Feu » à Niort)

2° Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 et à l'article L. 344-1 du code de l'action sociale et des familles,

Œuvrant en faveur des personnes âgées :

- Madame Swan REY (SYNERPA)
Suppléée par Madame Christine DUPLAN (FHF)
- Madame Rosane BARATON (ADMR)
Suppléée par Madame Carine LUMINEAU (FEHAP)
- Monsieur Jean-Pierre BACLE (URIOPSS)
Suppléé par (*en cours de désignation*)
- Madame Eve-Rose DESWARTE (FNADEPA)
Suppléée par Monsieur Jérôme LEMAIRE (AD-PA)

Œuvrant en faveur des personnes handicapées

- Monsieur Thierry FAVRELIERE (FEGAPEI)
Suppléé par Madame Sylvie VISINKO (FEGAPEI)
- Madame Marie-Madeleine BOURLEYRE (APF)
Suppléée par Monsieur Hocine TELALI (ARHP « Les Genets »)
- Monsieur Jacques MOZZI RAVEL (GPA)
Suppléé par le Docteur Dominique FIARD (FHF)
- Monsieur Alain SALQUE (Comité d'Entente Départemental)
Suppléé par (*en cours de désignation*)

3° Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

- Madame Céline AIRAULT (IREPS)
Suppléée par Madame Brigitte SAINSON (ANPAA)
- Docteur Sylvie DREHER-GARCIA (CPAM)
Suppléée par Madame Martine JEOFFRION (Aides Poitou-Charentes)
- Monsieur Sébastien VOLOKOVE (FNARS)
Suppléé par Monsieur Michel MAGUIS (Mutualité Française Poitou-Charentes)

4° Représentants des professionnels de santé libéraux et représentant des internes :

- Docteur Jean GAUTIER (Union Régionale des Professionnels de Santé)
Suppléé par le Docteur Georges FARFOUR (Union Régionale des Professionnels de Santé)
- Docteur Gérard DOURIEZ (Union Régionale des Professionnels de Santé)
Suppléé par (*en cours de désignation*)
- Docteur (*en cours de désignation*)
Suppléé par le Docteur Christian QUICHAUD (Union Régionale des Professionnels de Santé)
- Docteur Bertrand BORRA (syndicat des pharmaciens des Deux-Sèvres)
Suppléé par Monsieur Vincent BOURCELLIER (syndicat régional des pédicures-podologues Limousin Poitou Charentes)
- Docteur Christian DEDIEU (syndicat départemental des chirurgiens-dentistes)
Suppléé par Madame Marie DORNARD (syndicat régional des orthophonistes)
- Monsieur Thierry BETIN (fédération nationale infirmiers)
Suppléé par Madame Francine RIVIERE (syndicat national des masseurs kinésithérapeutes)
- Docteur (*en cours de désignation*) (Syndicat des internes en médecine)
Suppléé par (*en cours de désignation*)

5° Représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

- Docteur Thierry CHARPENTIER (Association pour le maintien de l'offre de Soins et l'amélioration des conditions d'exercice des soignants de premier recours du Thouarsais)
Suppléé par Monsieur Pascal OTHABURU (Directeur de la Mutualité Française des Deux-Sèvres)
- Madame Marie-Laure DOUCET (Réseau Gériatrique Nord Deux Sèvres)
Suppléée par Monsieur François ROUILLARD (Réseau Gériatrique des Pays Mellois et Haut Val de Sèvre)

6° Représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- Docteur Larvi OUALI (FNEHAD)
Suppléé par Monsieur Michel BEY (FNEHAD)

7° Représentant des services de santé au travail :

- Docteur (*en cours de désignation*)
Suppléée par le Docteur Anne-Marie BARONNET (SIST des Deux-Sèvres)

8° Représentants des usagers :

Au titre des associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 au niveau régional ou, à défaut, au niveau national

- Madame Micheline DESPLEBIN (Ligue contre le cancer)
Suppléée par Monsieur Hugues MINAUD (UFC que choisir)
- Madame Françoise TALBOT (UNAF)
Suppléée par Monsieur Gilbert BRETON (UNAF)
- Madame Renée LUCAS (CISSP)
Suppléée par Madame Agnès LAIGNE (CISSPC)
- Mademoiselle Gisèle LLOBEL (France Alzheimer)
Suppléée par Madame Christiane BELOTTI (France Alzheimer),
- Madame Yvette BLONDY (UNAFAM)
Suppléée par Madame Monique AVELINE (UNAFAM)

Au titre des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées,

- Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (C.D.C.P.H.-AFM)
Suppléée par Madame Michelle GUERIN (CODERPA)
- Monsieur Jean-Marie BAUDOIN (C.D.C.P.H.-Autisme 79)
Suppléé par Monsieur Marc FLEURY (CDCPH -APF)
- Monsieur Paul SAMOYAU (CODERPA)
Suppléé par Monsieur Gilles BRUNET (CODERPA)

9° Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Au titre du Conseil Régional de Poitou-Charentes

- Madame Julie GEAIRON (Conseillère Régionale)
Suppléée par Monsieur Yves DEBIEN (Conseiller Régional)

Au titre des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1 ou L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou en partie dans le territoire de santé auquel est rattachée la conférence

- (en cours de désignation)
Suppléé par (en cours de désignation)

Au titre des communes

- (en cours de désignation)
Suppléé par (en cours de désignation)
- (en cours de désignation)
Suppléé par (en cours de désignation)

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres

- Madame LARGEAU Béatrice (Vice Présidente, Conseillère Départementale de Parthenay)
Suppléée par Madame MISSIOUX Marie-Pierre (Vice Présidente, Conseillère Départementale d'Autize-Egray)
- Monsieur SINTIVE Sylvain (Vice-président, Conseiller Départemental de Thouars)
Suppléée par Madame RENAUDIN Sylvie (Conseillère Départementale de Cerizay)

10° Représentant de l'ordre des médecins :

- Docteur Roland BONNIN (Président du Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins)
Suppléé par le Docteur Marianne TURGNE (Conseil Départemental de l'Ordre National des Médecins)

11° Personnalités qualifiées :

- Docteur Joëlle CABANNES (inspection académique)
- Monsieur Albert PAMBOUC.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 000653/2014 du 17 juin 2014 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Délégué Territorial des Deux-Sèvres de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à Poitiers,

Le Directeur Général par intérim,

François FRAYSSE

